



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

NOVEMBRE

LE 07 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 07 novembre 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Lise Ouellette
Madame Johanne Morissette	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Johanne Bergeron	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Caroline Breault

2016-11-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Jocelyne et Christian Houle Élevage de chiens - Offre de services pour la récupération des chiens et des chats
2. Nomination du Comité PFM
3. Élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) - Budget
4. Promotion nouveau arrivant
5. Vidange des fosses septiques résidentielles
6. Suivi dossier Fibre optique

ADOPTÉE

2016-11-154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 03 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 03 octobre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-11-155

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 13 octobre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin donne des informations concernant la mise à jour du parc informatique et le besoin d'ajustement concernant le partage du local avec l'activité des dîners communautaires.

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que la prochaine rencontre aura lieu en novembre.

COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- Disponibilité d'un guide d'accompagnement fusion des OMH
- Le party de Noël sous forme de 5 à 7 se tiendra le 9 décembre 2016
- Prochaine rencontre le 28 novembre 2016



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

LOISIRS COLLECTIFS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Bertrand mentionne que la conseillère madame Caroline Breault a participé à la dernière rencontre et que la rencontre a porté principalement sur le budget 2017, que la quote-part de la Municipalité pour 2017 est de 6 381 \$, représentant une augmentation de 2 %.

MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre :

- Marie-Kim Boisvert quitte son poste d'animatrice pour être remplacé par William Grenier de Nicolet
- Prochaine rencontre aura lieu en novembre

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre à Bécancour.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Organisation du carnaval
- La pièce de théâtre prévue vers la fin d'avril 2017, le metteur en scène demande 50 % du prix d'entrée
- Possibilité d'une demande d'aide financière auprès de la Municipalité pour l'acquisition d'un frigidaire commerciale

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 09 novembre 2016 concernant la fibre optique.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du Conseil municipal mesdames Chantale Beaudoin, Johanne Bergeron, Lise Ouellette, messieurs Adrien Pellerin et Claude Beaudoin déposent à la table du conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 et suivant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-22).

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - OCTOBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CORRESPONDANCE - OCTOBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'octobre 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2016-11-156

COMPTES D'OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 45 894,17 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'octobre 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

2016-11-157

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 281 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Beaudoin lors de la séance ordinaire ajournée du 13 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 281 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2016-11-158

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 282 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Beaudoin lors de la séance ordinaire ajournée du 13 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 282 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

2016-11-159

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 283
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE
RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN
D'UNE PARTIE DE LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU
OSCAR-PROVENCHER**

La conseillère, madame Johanne Bergeron, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 283 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie de la branche 5 du cours d'eau Oscar-Provencher.

2016-11-160

OMH - ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS 2016

CONSIDÉRANT que le 1^{er} budget révisé en date du 26 août 2016 de l'Office municipal d'habitation de St-Sylvère (OMH de St-Sylvère) ne change pas la contribution municipale de 4 472 \$;

CONSIDÉRANT que le 2^e budget révisé à la hausse de 300 \$ en date du 28 septembre 2016 de l'OMH de St-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère accepte les budgets révisés 2016 de l'OMH de St-Sylvère.

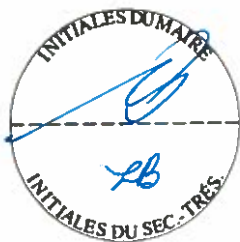
ADOPTÉE

2016-11-161

**ENGAGEMENT À L'INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR
DE DONNÉES SUR UN DÉBITMÈTRE À L'USINE D'EAU
POTABLE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie d'économie d'Eau Potable, la Municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit également vérifier la précision du débitmètre nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le réseau d'eau potable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que le débitmètre doit être muni d'un enregistreur de données afin de permettre le calcul de la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne dans le réseau;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere s'engage d'ici le 01 septembre 2017 à :
 - a) Adapter les nouveaux aménagements afin de pouvoir effectuer la vérification du débitmètre ou autres instruments;
 - b) S'assurer que le débitmètre en place respecte la précision acceptable, soit 5 % et moins, aux trois gammes de débit (faible, moyen et fort);
 - c) Installer un enregistreur de données sur le débitmètre en place.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27., présente aux membres du Conseil municipal et à la population le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Sylvere. Il dresse un portrait du rapport financier de l'année 2016 et il présente également des indications préliminaires quant au rapport financier pour l'année 2017.

Après l'analyse des prévisions pour l'année 2016, monsieur Pellerin donne des indications préliminaires quant au programme des dépenses en immobilisations pour la même année, de la rémunération des membres du Conseil municipal, de la liste des contrats accordés, des indications quant à l'état de la dette, des principales réalisations.

À 21 h 18 le maire, monsieur Adrien Pellerin se retire et à 21 h 25 il regagne son siège. La conseillère, madame Chantale Beaudoin préside la séance pendant ce temps.

JOCELYNE ET CHRISTIAN HOULE ÉLEVAGE DE CHIENS – OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉCUPÉRATION DES CHIENS ET DES CHATS

CONSIDÉRANT que Jocelyne et Christian Houle Élevage de chiens de Saint-Rosaire offre leurs services pour récupérer les chiens de la Municipalité de Saint-Sylvere au montant de 360 \$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que Jocelyne et Christian Houle Élevage de chiens de Saint-Rosaire offre leurs services à la pièce pour récupérer les chats au montant de 10 \$ par chaton et 20 \$ par chat adulte;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 360 \$ à Jocelyne et Christian Houle Élevage de chiens pour les services de récupération des chiens pour l'année 2017 et accorde au besoin un montant de 10 \$ pour la récupération d'un chaton et un montant de 20 \$ pour la récupération d'un chat adulte apporté par un employé municipal.

ADOPTÉE

2016-11-163

NOMINATION DU COMITÉ PFM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit former un comité PFM pour l'élaboration d'une politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere nomme les personnes suivantes pour siéger au sein du comité PFM à savoir :
 - Madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière chargée de projet
 - Madame Caroline Breault, conseillère responsable de la Politique familiale
 - Madame Catherine Carignan, représentante du CIUSSS MCQ
 - Madame Sylvie Tanguay, représentante du Conseil d'établissement école Le Rucher et Jean XXIII
 - Madame Christine Tremblay, représentant des Loisirs collectifs

ADOPTÉE

2016-11-164

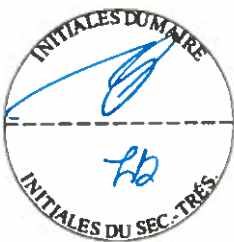
ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) - BUDGET

CONSIDÉRANT la signature de la convention d'aide financière 2015-2016 – Programme de soutien aux politiques familiales municipales entre la Municipalité de Saint-Sylvere et le Ministre de la Famille;

CONSIDÉRANT l'octroi, par le Ministre de la Famille, d'une aide financière maximale de 10 500 \$ à la Municipalité, afin de réaliser un projet individuel pour l'élaboration de la PFM incluant un plan d'action dans le respect des normes du programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de réaliser l'élaboration de la PFM et du plan d'action dans une proportion d'au moins 30 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que cela représente une dépense maximale de 15 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant maximum net de 15 000 \$ pour l'élaboration de la PFM incluant un plan d'action.
2. D'autoriser le Comité de la politique familiale municipale à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sylvère.
3. Que la Municipalité de Saint-Sylvère affecte la subvention du Ministre de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales pour la réalisation d'un projet individuel pour l'élaboration de la PFM incluant un plan d'action.

ADOPTÉE

PROMOTION NOUVEAU ARRIVANT

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que certaine municipalité détienne un programme d'aide financière pour les nouveaux arrivants en collaboration avec les Caisses Desjardins et demande si la Municipalité de Saint-Sylvère en détient un. Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que non.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES RÉSIDENIELLES

La conseillère, madame Chantale Beaudoin demande si la Municipalité de Saint-Sylvère fait vidanger les fosses septiques résidentielles. Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que non.

SUIVI DOSSIER FIBRE OPTIQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin demande des informations concernant l'implantation du réseau de fibre optique et de la disponibilité des services. Le maire, monsieur Adrien Pellerin donne l'information.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 28

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière